
**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR COURRIEL

Réponses au courriel : Marie-France Lapierre, présidente
Roger Hébert, vice-président
Sonia Thibeault, conseillère
Gaëtan Desrochers, conseiller
Marc-André Ouellette, conseiller
Robert Joncas, conseiller

Sans réponse : Sans objet

1. Lettre de crédit – nécessaire à la construction de l'école des Pionniers-de-Maillardville
La ville de Port Coquitlam requiert du CSF une garantie financière, soit un «bond» ou une «lettre de crédit», afin de pouvoir procéder à la construction de l'école des Pionniers. L'institution financière avec laquelle le CSF fait affaire a écrit une lettre de crédit à cet effet.

Résolution P-1678-07-2016

Que le Conseil d'administration adopte la lettre de crédit adressée à la ville de Port Coquitlam qui la requiert, en tant que garantie financière, pour son approbation de procéder à la construction de l'école des Pionniers-de-Maillardville.

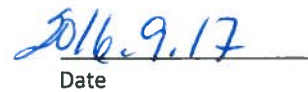
Proposée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ LE 17 SEPTEMBRE 2016


Présidente


Secrétaire trésorier


Date